

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
DE BRIGADIER - CHEF PRINCIPAL  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président de la CC Chinon Vienne et Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 31/08/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	GRANDET CEDRIC	01/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Avoine, le **30 JUL. 2024**  
Le Président,

Monsieur Jean-Luc DUPONT

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
**Daniel DAMMERY**

Le Président,  
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

